

Office de Mornant

David DI FAZIO-Lionel DECOTTE -Alexis DEROO-Xavier DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel: 04 78 44 0214

Fax: 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-momant.fr

COMMISSAIRES
DE JUSTICE

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 6633384

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le VINGT QUATRE JANVIER à 10 heures environ

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Comptable du TRESOR PUBLIC, chargé du recouvrement, Pôle de Recouvrement Spécialisé du Rhône domicilié à l'Hôtel des Finances sis 3, rue de la Charité 69002 LYON.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n° 1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Impôt sur le revenu 2012
- Impôt sur le revenu 2011
- Contributions sociales 2012
- Contribution sociales 2011
- Impôt sur le revenu 2015
- Taxe d'Habitation 2016
- Impôt sur le revenu 2016
- Taxe foncière 2017
- Taxe foncière 2016
- Impôt sur le revenu 2014

- Taxe foncière 2018
 - Taxe d'habitation 2018
 - Impôt sur le revenu 2015
 - Impôt sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers
 - Contribution sociale généralisée sur produits de placement de source française
 - Prélèvements sociaux sur les produits de placement P/C ACOSS source française
 - Droits: Période 01-2015 à 12-2015
 - Taxe au litre de la plus-value sur la cession d'immeubles autres que des terrains à bâtir perçue au profit du FNAL (CGI art. 1609 nonies G).
- Garantis par :
- Une hypothèque légale du 15/10/2019 déposée le 15/10/2019 en cours de publication auprès du Service de la Publicité Foncière de LYON 5^{ème} Bureau sous les références provisoires D 12855 Volume 2015 V n° 03481 ;
 - Une hypothèque légale du 24/10/2019 déposée le 25/10/2019 en cours de publication auprès du Service de la Publicité Foncière de LYON 5^{ème} Bureau sous les références provisoires D 13320 Volume 2015 V n° 03574.
 - D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère en date du 03 Décembre 2024

CONTRE:

Monsieur x

Lequel est propriétaire **sur la commune de LIMONEST (RHONE) 69760, 63 Allée de la Croisée,**

D'une propriété bâtie à savoir une maison d'habitation *élevée* sur sous-sol comprenant :

- Au rez de chaussée : hall d'entrée, sas menant à une buanderie, un WC et au garage, une pièce de vie avec cuisine ouverte sur le séjour, une suite parentale avec dressing et salle d'eau privative,
- A l'étage : un hall, une salle de bain, un WC, un bureau, deux chambres. Jardin autour comprenant un coin terrasse et une piscine non terminée.

Cadastré:

Section	N°	Lieu-dit	Surface
H	900	63 B ALLEE DE LA CROISEE	00ha 06a 43ca

Il convient de préciser que la parcelle cadastrée section H 900 est issue de la division de la parcelle H 898 en H 899 et H 900 et ce, ensuite d'une vente après division réalisée le 31/08/2015, publiée auprès du Service de la Publicité Foncière de LYON 5^{ème} Bureau le 11/09/2015 sous les références 6904P05 Volume 2015 P 4949.

La parcelle H 898 était elle-même issue de la réunion des anciennes parcelles H 843 à H 844, selon procès-verbal du cadastre du 23/12/2011 publié auprès du Service de la Publicité Foncière de LYON 5^{ème} Bureau le 26/12/2011 sous les références 6904P05 Volume 2011 P n° 7940.

Nous, SELARL HUISSIERS REUNIS, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A LIMONEST (RHONE) 69760, 63 Allée de la Croisée, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à Monsieur xx

Là étant, en présence de :

- Monsieur x
- Monsieur xx diagnostiqueur immobilier,

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

Je constate que le bien est situé à l'Ouest de l'allée. Il est desservi par une petite allée piétonne menant à une porte d'entrée.

Il s'agit d'une porte d'entrée en bois équipée d'une serrure à clé trois points ouvrant sur un dégagement

REZ-DE-CHAUSSEE :

DEGAGEMENT :

Au Sud, je note la présence d'un escalier à marches ouvertes et limon central métallique et au Nord, une porte desservant une buanderie, un WC et un garage.

Le sol est habillé de parquet aspect chêne. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs et les plinthes sont peints de couleur taupe. Le plafond est habillé de plaques d'enduit lissé de couleur gris clair.

L'éclairage artificiel est assuré par trois spots perçant le plafond.

Le dégagement dessert, à l'Ouest, une vaste pièce à usage de cuisine ouverte/salon.

Au mur Nord du dégagement, à noter la présence du thermostat d'ambiance, d'un triple interrupteur et d'une prise électrique ainsi que celle d'une niche à l'extrême Est, juste à l'Ouest de la porte d'entrée.

Le mur Sud est également percé d'une prise électrique.

Le mur Est du dégagement est percé de la porte d'accès, d'un interrupteur et d'un visiophone.

Au-dessus, je note la présence d'un split de climatisation marque Airwell.

VASTE PIECE:

Au Nord/Est de la vaste pièce, présence d'une cuisine ouverte séparée du coin salon, à l'Ouest par une table fixe et un îlot en mélaminé blanc, surmonté d'un plateau marbre avec pied central assez large à usage de caisson.

Dans la continuité Nord, L'îlot forme retour. Cet îlot est équipé de placards, côté Ouest. Le plan de travail est percé d'une plaque de cuisson quatre brûleurs de marque Miele et d'une aspiration incorporée dans le plan de travail.

De l'autre côté, je note la présence de trois tiroirs et d'un tiroir à épices puis un soubassement en mélaminé.

Au Nord/Est, présence d'un meuble à trois tiroirs, surmonté d'un évier encastré dans un plan de travail blanc, alimenté par un robinet mitigeur en bec de cygne avec flexible et équipé d'un distributeur à savon et liquide lave-vaisselle.

A noter l'absence de crédence.

Les murs sont également peints de couleur taupe. Le coin cuisine est équipé, à l'Est, de quatre portes hautes, quatre portes centrales et quatre portes basses, plus un four micro-ondes et un four traditionnel de marque Miele.

La joue Nord de ce meuble est percée d'une prise électrique.

La tranche Nord de la table de l'îlot central est percée de deux prises électriques.

Au-dessus de la plaque de cuisson, le mur Nord, est percé de deux prises électriques au-dessus desquelles, présence d'une fenêtre à simple battant, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par BSO électrique.

Le mur Nord est percé de quatre prises électriques en partie basse à l'Ouest de la fenêtre perçant ce même mur.

L'éclairage naturel du coin cuisine est également assuré, au Sud, par un châssis fixe, en double vitrage, sur châssis aluminium.

Le coin cuisine est équipé d'un plafond rabaissé à usage de caisson percé de quatre spots assurant l'éclairage artificiel.

COIN SALON A L'OUEST :

Le sol est habillé de parquet aspect chêne. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs et les plinthes sont peints de couleur grise. Le plafond est composé de dalle d'enduit lissé couleur gris clair.

L'éclairage artificiel est assuré par plusieurs spots perçant le plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une baie vitrée coulissante à double pan, en double vitrage, sur châssis aluminium perçant le mur Sud et par un châssis fixe en double vitrage, sur châssis aluminium perçant le mur Ouest. Ces châssis sont sécurisés par BSO électriques. La vitre du pan Est de la baie vitrée Sud du salon est cassée.

Au Sud/Ouest se trouve une banquette fixe avec quatre portes au-dessus de laquelle je note la présence d'une alimentation électrique, plus prise réseau dans le caisson.

Au Sud de la baie vitrée à noter la présence de deux doubles interrupteurs.

A l'Ouest de la baie vitrée Sud, encore un thermostat d'ambiance et à l'Est de cette même baie vitrée sont présents deux doubles interrupteurs et une prise électrique en partie basse.

Revenant au Sud/Est du coin cuisine, présence d'une porte ouvrant sur une pièce à usage de chambre.

CHAMBRE :

Le sol est habillé d'un paquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois de couleur taupe. Les murs sont peints de couleur taupe. Le plafond est peint de couleur claire.

L'éclairage naturel est assuré par une baie vitrée à double pan, en double vitrage, sur châssis aluminium perçant le mur Ouest. Ce châssis est sécurisé par BSO électrique.

L'éclairage artificiel est assuré par quatre spots et deux liseuses au droit de la tête de lit en partie Sud. A noter la présence de deux tables de nuit jumelles encastrées, chacune équipées de deux tiroirs et surmontées de miroirs.

Le mur Nord de cette pièce est équipé d'un thermostat d'ambiance, d'un interrupteur et de trois prises électriques.

Le mur Est est percé d'une porte ouvrant en enfilade au Nord sur un dressing et d'une autre porte ouvrant en enfilade au Sud sur une salle de douches.

Le tableau Sud de l'accès à la salle de douches présente des traces d'infiltrations. La partie Sud du mur Est de la chambre présente des chutes de peinture.

En partie basse du mur Est, au Sud de la porte d'accès à la salle de douche, je note la présence d'une prise électrique.

Au Nord, en dessous de la télé, un meuble deux portes est également encastré ainsi qu'un caisson à usage de banquette.

DRESSING :

Il s'agit d'une pièce aveugle dont l'accès se fait par une porte à galandage.

Le sol est habillé d'un parquet. Les murs sont peints de couleur taupe. Le plafond peint en blanc, il est percé de deux spots.

En partie Sud/Est de la pièce, présence d'un cumulus.

SALLE DE DOUCHES :

Le sol est habillé d'un carrelage imitation parquet. Les murs sont faïencés de couleur blanche sur toute leur hauteur. La faïence murale des murs Est et Sud est plane. La faïence des murs Ouest et Nord est en relief. Le plafond, peint en blanc, est percé d'un spot et de d'une pomme de douches.

L'équipement sanitaire est composé d'une douche à l'italienne à receveur plat carrelé imitation parquet. La douche est alimentée par la pomme précitée et par un pommeau relié à la robinetterie fixée au mur Est.

L'équipement sanitaire est également composé, au Sud, d'un meuble scellé et encastré, équipé d'étagères et trois tiroirs dont les façades sont en relief, surmonté d'un plan de travail avec vasque en un seul tenant, alimentée par un robinet mitigeur.

Un thermostat d'ambiance est présent.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple ballant, en double vitrage dont un opaque sur châssis aluminium.

La fenêtre n'est pas sécurisée ni par BSO, ni par volet, ni par grilles de défense.
Monsieur x me déclare que ce châssis est équipé de vitres sécurit.

Puis, revenant dans le dégagement d'entrée, au Nord de celui-ci se trouve une porte en relief ouvrant sur un couloir.

COULOIR:

Il forme un L

Le sol est habillé d'un carrelage imitation parquet. Les murs sont peints de couleur gris anthracite. Le plafond est peint blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par spots asservi à détecteur de mouvements.

Au Nord/Ouest de ce couloir, présence d'une porte ouvrant sur une buanderie. Au Nord/Est, présence d'une porte ouvrant sur un WC. A l'extrémité Est de la branche fixée Est/Ouest du L, présence d'une porte ouvrant sur le garage.

Au Sud présence d'une niche.

BUANDERIE:

Il s'agit d'une pièce aveugle dont l'accès se fait par une porte en relief.

Cette pièce s'évase en direction du Nord.

Le sol est habillé de carrelage imitation parquet. Les murs sont équipés de plinthes en cueillie inférieure. Les murs et les plinthes sont peints de couleur taupe.

Le plafond peint en blanc est percé de trois spots.

Le mur Ouest est percé d'une porte donnant sur la terrasse qui est située à l'Ouest.

Au Nord et au Nord/Est, je note la présence d'un caisson maçonné et doublé.

Présence de deux prises électrique à l'Est.

Cette pièce est également équipée d'un thermostat d'ambiance.

WC:

Il s'agit d'une pièce aveugle dont l'accès se fait par une porte en relief.

Le sol est habillé de carrelage imitation parquet. Les soubassements sont faïencés. La partie haute des murs est peinte de couleur désassortie dans un but esthétique. Les murs Est et Ouest sont peints de couleur chocolat. Le mur Nord est peint de couleur blanche. Le plafond est également peint de couleur blanche.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette suspendue à bâti support, commandé mécanisme à double bouton poussoir de marque Geberit.

Au Sud/Est de cette pièce, présence d'une niche percée d'une alimentation eau froide PER et d'une conduite d'évacuation.

Au droit de cette niche, des fils électriques sont également en attente.

ETAGE:

L'accès à l'étage se fait par un escalier avec limon central métallique et marches en bois ajourées installé en partie Sud du dégagement d'entrée.

Les cinq premières marches sont manquantes. Simplement le limon avec le support des marches est présent. Monsieur x me déclare que l'escalier doit être changé.

Les murs de la trémie d'escalier sont peints de couleur gris clair.

Cet escalier mène à un dégagement.

DEGAGEMENT:

Le sol est habillé de parquet. A noter l'absence de seuil aux jonctions des parquets et des habillages de sols des différentes pièces. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes. Les murs sont peints de couleur gris claire avec frise centrale gris foncé. Le plafond est peint en blanc. Il présente un dégât des eaux au Nord/Ouest.

L'éclairage artificiel est assuré par spots.

Ce dégagement dessert au Nord/Est une salle de bains, au Nord un WC, au Nord/Ouest une porte vitrée ouvrant sur le toit terrasse, à l'Ouest un bureau, au Sud/Ouest une chambre et au Sud/Est une autre chambre.

Entre les deux chambres, a noter, un renforcement du dégagement.

Le mur Ouest du dégagement est alimenté d'une prise électrique, d'un interrupteur et d'un thermostat d'ambiance.

Au droit de l'escalier, le plafond du dégagement est percé de fils électriques en attente.

Le plafond présente des chutes de revêtement et des traces d'infiltrations au Sud de l'accès à la terrasse, ainsi qu'en périphérie du spot au Sud.

SALLE DE BAINS:

L'accès se fait par une porte en relief peinte de couleur désassortie, équipée d'une serrure avec condamnation.

Le sol est habillé de carrelage imitation parquet. Les murs sont faïencés. Le plafond peint blanc est percé de quatre spots encastrés.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre basculante, en double vitrage, sur châssis aluminium perçant le mur Nord.

A noter la présence d'une niche dépourvue de porte permettant l'accès aux gaines VMC.

L'équipement sanitaire est composé, au Sud/Est, d'une douche à l'italienne à receveur plat carrelé imitation parquet. Les parois de douche sont faïencées. Cette douche est alimentée par un robinet thermostatique avec sélection pomme/pommeau.

Présence d'un spot perçant le plafond au droit de ce receveur.

L'équipement sanitaire est également composé d'un meuble vasque sur pieds à deux tiroirs, surmonté d'un vasque avec plan de travail en un seul tenant, alimentée par un robinet mitigeur. Le bouchon de bonde et le mécanisme de bonde sont présents. La vasque est surmontée d'un miroir avec casquette équipée de deux spots.

L'équipement sanitaire est également composé, au Nord/Ouest, d'une baignoire d'angle en polyester dont le tablier est manquant, alimentée par un robinet mitigeur avec sélection douche/robinet.

Cette pièce est équipée d'un thermostat d'ambiance.

WC:

L'accès se fait par une porte en relief, peinte de couleur désassortie dans un but esthétique, équipée d'une serrure avec condamnation.

Le sol est carrelé imitation parquet. Les soubassements des murs sont faïencés. La partie haute des murs et le plafond sont bruts.

A noter la présence de gaines VMC et d'autres fourreaux d'éclairage en attente sortant du plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre basculante en double vitrage sur châssis aluminium.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette suspendue à bâti support, commandée par double bouton poussoir de marque Geberit.

TOIT TERRASSE :

Le sol est habillé d'un revêtement étanche aluminium.

Les enduits extérieurs sont enduits de couleur blanche.

BUREAU A L'OUEST :

L'accès se fait par une porte également en relief peinte de couleur désassortie dans un but esthétique.

Le sol est habillé de parquet aspect chêne. Les murs sont peints de couleur moutarde. Le mur Nord est peint de différentes couleur verticales. Le plafond, peint en blanc, est percé de quatre spots.

Des traces d'infiltrations sont visibles au Sud/Ouest.

L'éclairage naturel est assuré par une baie vitrée coulissante à trois pans, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par BSO électriques.

A noter la présence de prises à l'Ouest et au Sud.

Cette pièce est équipée d'un thermostat d'ambiance.

CHAMBRE SUD/OUEST :

L'accès se fait par une porte en relief.

Le sol est habillé de parquet aspect chêne. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur de couleur claire comme celle des murs. Le plafond, peint en blanc, est percé de quatre spots.

Des traces d'infiltrations sont visibles en encoignure Nord/Ouest.
Le mur Nord est percé de deux prises électriques.

Le mur Sud est percé d'une prise électrique.

Au Sud/Est se trouve un petit dégagement.

Cette pièce est équipée d'un thermostat d'ambiance.

L'éclairage naturel est assuré par une baie vitrée à trois pans coulissants, en double vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par BSO.

CHAMBRE SUD/EST :

L'accès se fait par une porte en relief.

Le sol est habillé de parquet aspect chêne. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes assorties à celle des murs. Les murs sont peints de couleur gris clair ou taupe. Le mur Nord est habillé de papier peint imitation bronze avec différentes teintes.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à pan coulissant en châssis aluminium, sécurisée par BSO, perçant le mur Est.

Le mur Est est également percé d'une prise électrique. Le mur Sud est percé de trois prises électriques et d'une prise antenne. Le mur Nord est percé d'une prise électrique.

EXTERIEUR:

TERRASSE:

Au Sud du salon à noter la présence d'une terrasse dont la partie Est du sol est recouverte de gazon artificiel. Les autres parties du sol sont habillées de dalles scellées.

Cette terrasse est clôturée au Sud par une haie végétale désassortie aussi bien de lauriers que de conifères au Sud de laquelle, Monsieur xxx me déclare qu'une bande de terrain d'une largeur d'environ quatre mètres en direction du Sud, constitue une servitude de passage au bénéfice de son voisin.

Cette terrasse est équipée, au Sud/Ouest de la baie vitrée Sud du salon, d'une jardinière encastrée où sont plantés trois palmiers chinois.

La partie Est et la partie Nord de la terrasse sont habillées d'un carrelage imitation parquet.

La terrasse s'évase en direction de l'Ouest pour recevoir une piscine maçonnée, enterrée, dont le bassin est équipé est carrelé. Les margelles carrelées sont identiques au carrelage de la partie Ouest de la terrasse.

Il s'agit d'une piscine au sel à fond penché de 1m 50cm au plus profond selon déclaration qui m'est faite. L'accès au bassin se fait par un escalier intérieur d'angle à trois marches, installé à l'encoignure Sud/Est du bassin.

Le bassin est équipé de trois buses de refoulement, et deux têtes de skymmers. Une fontaine est installée au Sud/Ouest du bassin.

Au Sud/Ouest de la terrasse, à noter la présence d'une jardinière délimitée par un rebord. Au Nord/Ouest, présence d'un terrain de boules en terre battue, fixé Sud/Nord.

A l'Ouest, présence d'une pompe à chaleur Ecopac assurant le chauffage de la piscine.

En contrebas, je note la présence d'une haie végétale que Monsieur xx me déclare constituer la limite de propriété.

La terrasse est fermée, au Nord, par un mur enduit de couleur claire auquel, est fixée une pergola bioclimatique de 35m², selon déclaration qui m'est faite, abritant un espace repos

Le local technique de la piscine est enterré au Nord/Ouest de la piscine. Son accès est assuré par une trappe.

A l'Est de la partie de terrasse abritée par la pergola bioclimatique, la terrasse se poursuit en direction de l'Est.

Cette partie en direction de l'Est, de forme rectangulaire, est fermée, au Nord, par un pignon percé d'une fenêtre opaque de la propriété voisine Nord. Elle est fermée, à l'Est, par un mur percé d'une porte d'accès au garage. Elle est enfin fermée, au Sud, par un mur Nord percé de la fenêtre éclairant la cuisine. La partie Nord/Est du sol de cette partie de terrasse est percée d'un puits de lumière enterré qui donne sur une fenêtre en sous-sol voisine.

Les deux pignons Nord de la maison du rez-de-chaussée et de l'étage, au Sud de la terrasse, sont fissurés à l'horizontale et percés de barbacanes.

Les toits terrasses sont équipés de chéneaux encastrés.

Au Sud de la porte d'entrée de la maison, présence d'une allée bétonnée en dessous de l'avancée Est de la maison en dessous de la chambre et de la salle de bains. Une pompe à chaleur est fixée en saillie en partie Sud du pignon Est de la maison.

Au Sud/Est de la maison, présence d'un petit terrain en monticule opérant une montée en direction de l'Est au Sud de la voie bétonnée desservant la porte d'entrée.

En partie Sud, le sol est percé d'une trappe d'accès au compteur d'eau.

Cette partie de terrain est clôturée, au Sud, par une haie végétale composée notamment de lauriers.

Un olivier est planté sur le monticule.

La bordure Sud de l'allée d'accès à la porte d'entrée est délimitée par poutres en bois.

L'ouverture donnant sur cette allée est dépourvue d'hublot.

Le pilier est équipé d'un visiophone.

Juste au Sud de l'accès dépourvu de portillon, un regard perce le sol au-devant de la logette hors sol.

GARAGE:

L'accès au garage depuis la voie publique est assuré par une rampe située au Nord de l'allée d'accès à la porte d'entrée et séparée de celle-ci par un mur enduit de couleur claire, surmonté d'une couverture et supportant à son extrémité, la boîte aux lettres.

Il s'agit d'un garage avec porte sectionnelle électrique télécommandée assez large.

Au-devant de la porte, le sol est percé d'une cunette protégée par grille.

Le sol est, pour partie carrelé, et pour autre partie, brut. Les murs sont soit bruts, soit doublés. La partie Ouest du mur Sud est percée d'attentes électriques isolées. Au Sud/Est du garage présence du tableau électrique, du compteur électrique et du disjoncteur général.

D'autres prises électriques sont installées au mur Sud selon déclaration qui m'est faite par Monsieur TOLLET.

L'éclairage du garage est assuré par le mécanisme du portail et par un spot.

EXTERIEUR (A NOUVEAU) :

Depuis la voie publique, je constate que le monticule précité est clôturé par une murette, éboulée et cassée pour partie.

Au Sud, je note la présence d'une voie fuyant en direction de l'Est, partant d'une bordure au droit du tableau Ouest de l'accès de la propriété voisine au Sud.

Il s'agit d'un chemin en tout venant et en herbe pour partie et longeant l'intégralité de la propriété de Monsieur x pour arriver à un autre portail desservant le n° 53 de l'allée.

Monsieur x me déclare que cette voie est la servitude de passage précédemment mentionnée.

GENERALITES :

Le bien saisi est occupé par le propriétaire débiteur.

Il m'est déclaré par Monsieur x que le montant annuel de la taxe foncière est d'environ 850 €uros. Le montant annuel des dépenses d'énergie, hors pompe à chaleur piscine, est d'environ 2000 €uros

Il m'est également déclaré par Monsieur x que le bien est soumis à une association syndicale libre dont le montant des charges annuelles est d'environ 300 €uros.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 11 heures 50 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

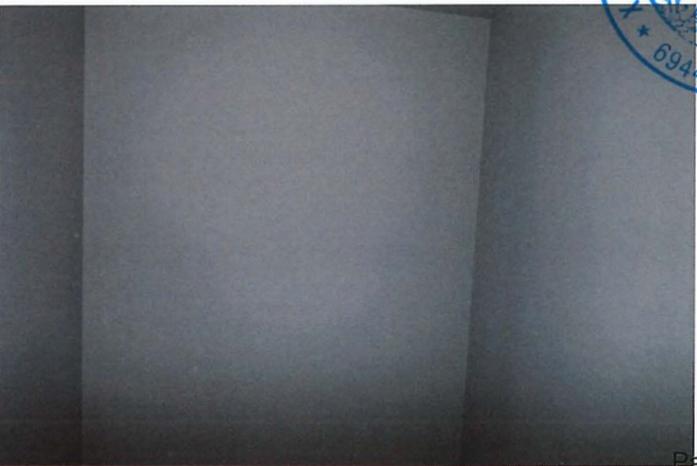
Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

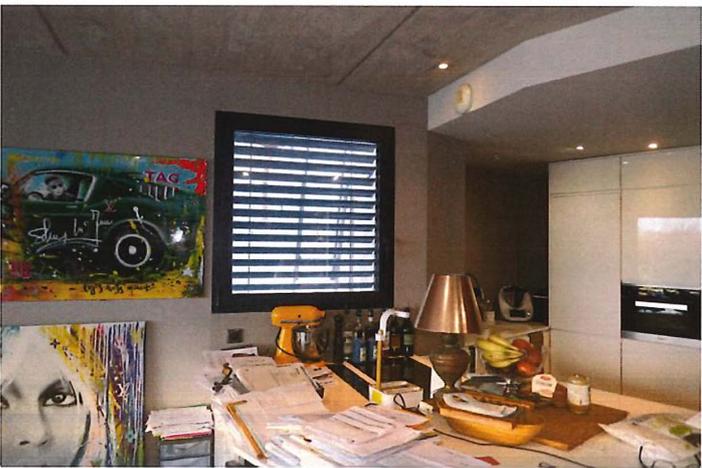
Xavier DELARUE
Commissaire de Justice

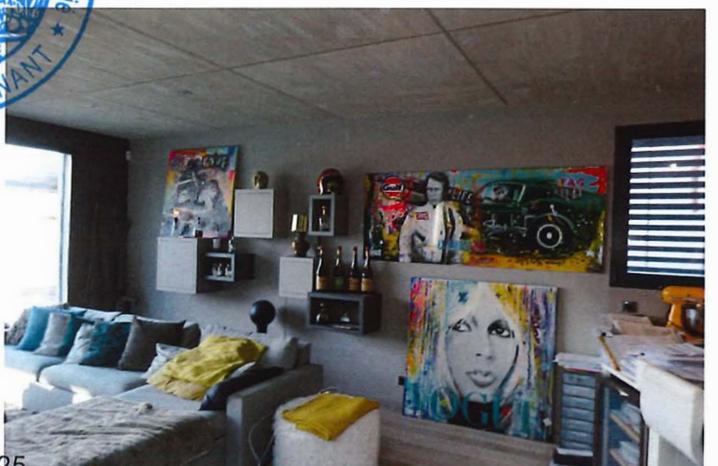
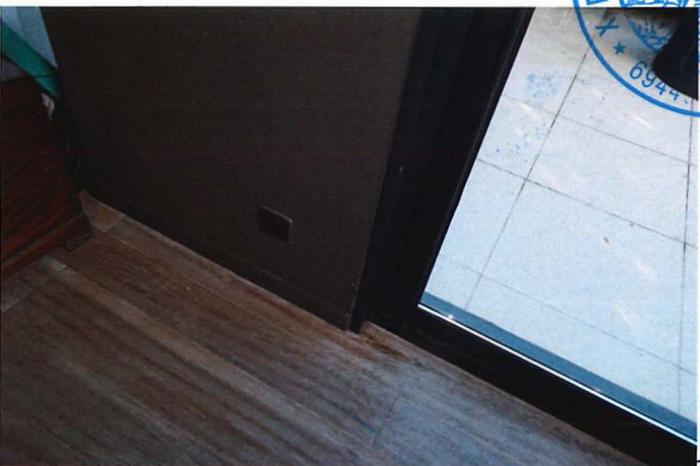
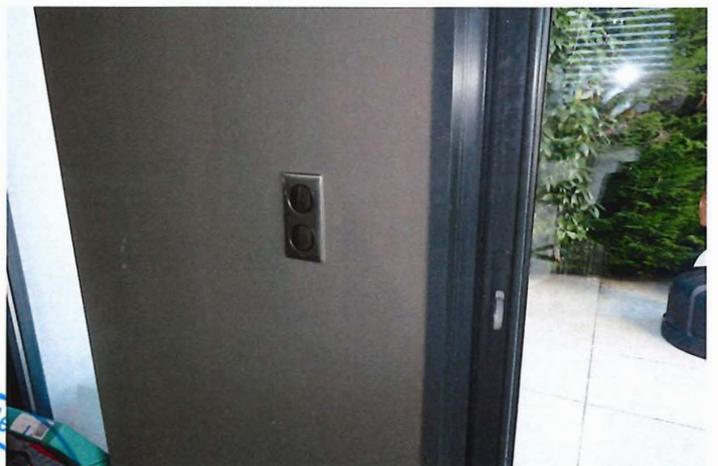
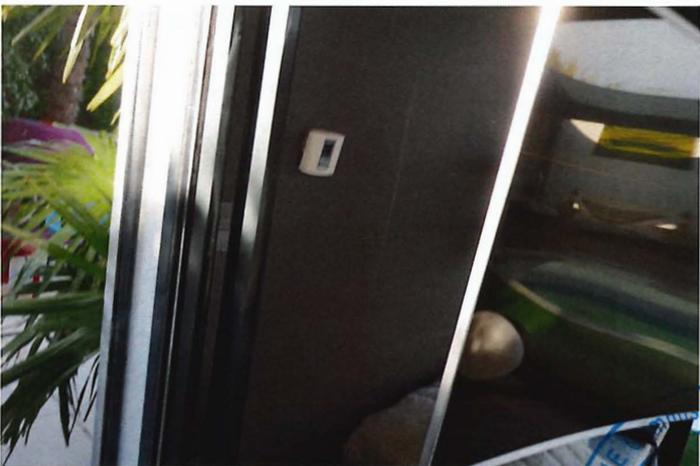
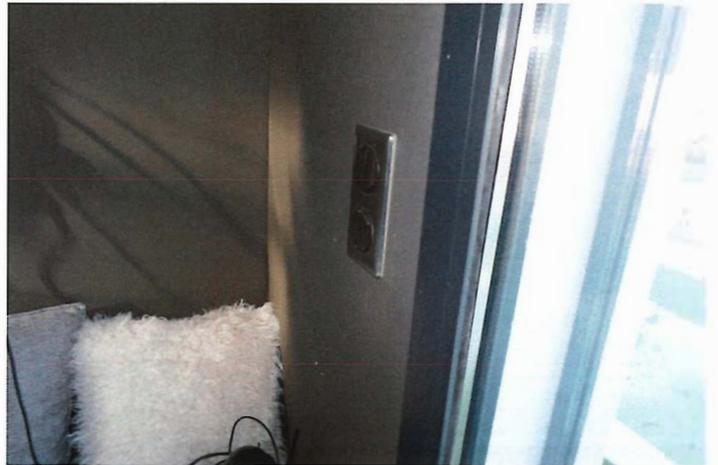


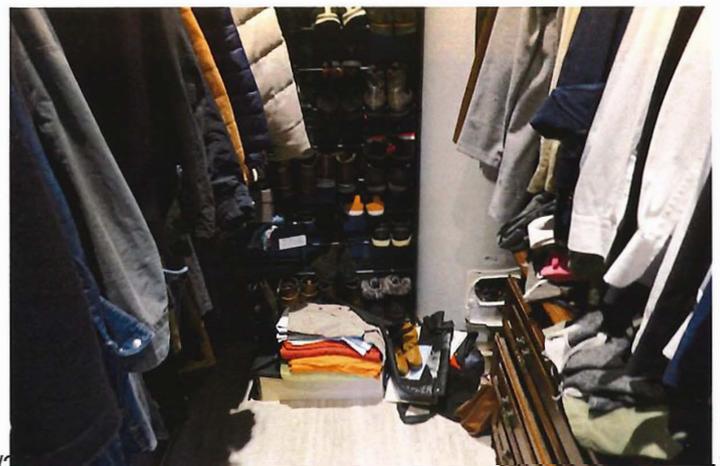
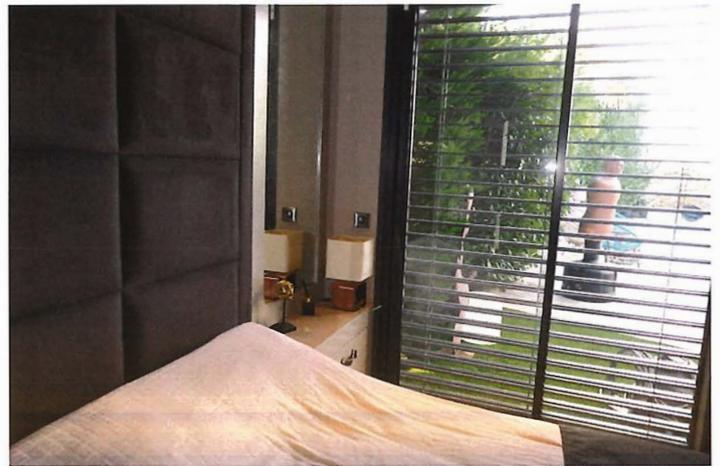
CLICHES

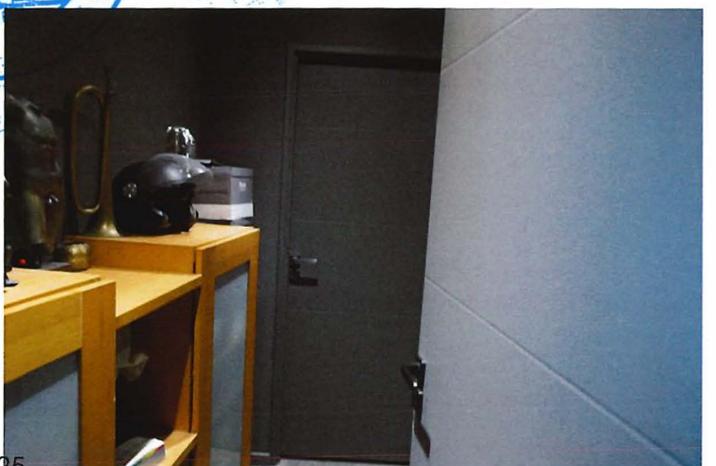
PHOTOGRAPHIQUES





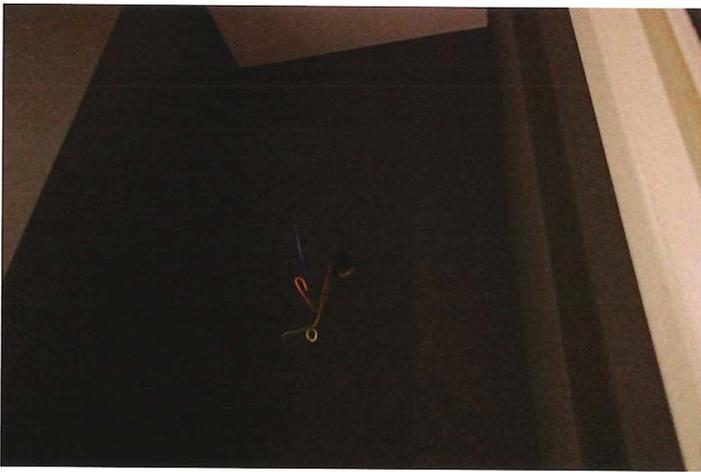






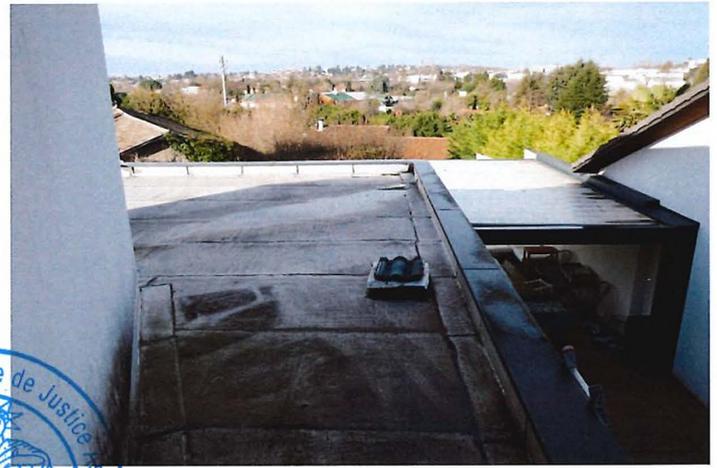


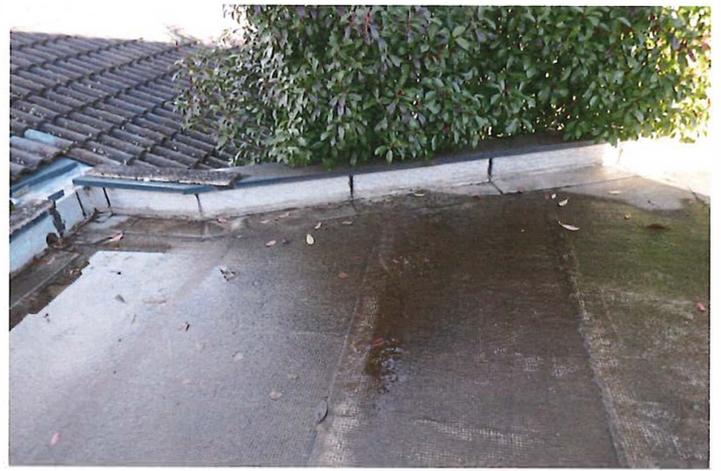




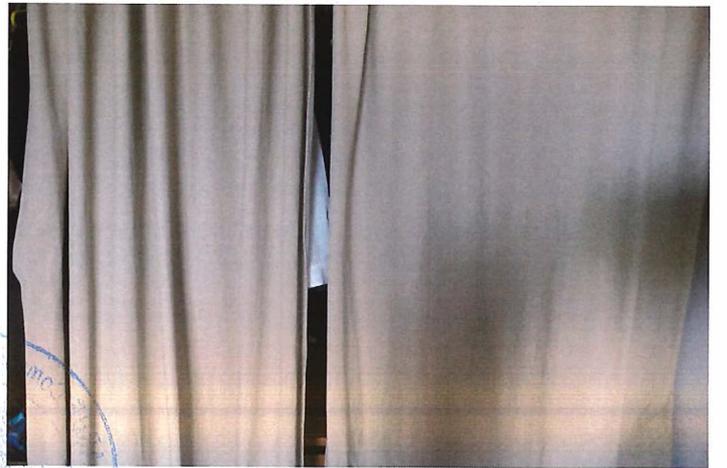


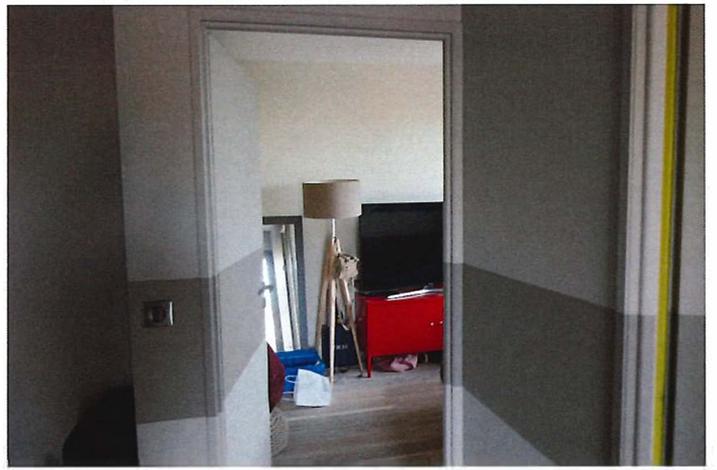












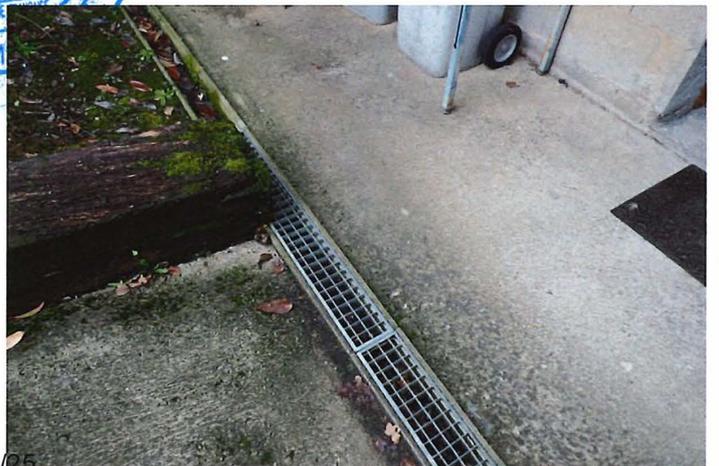




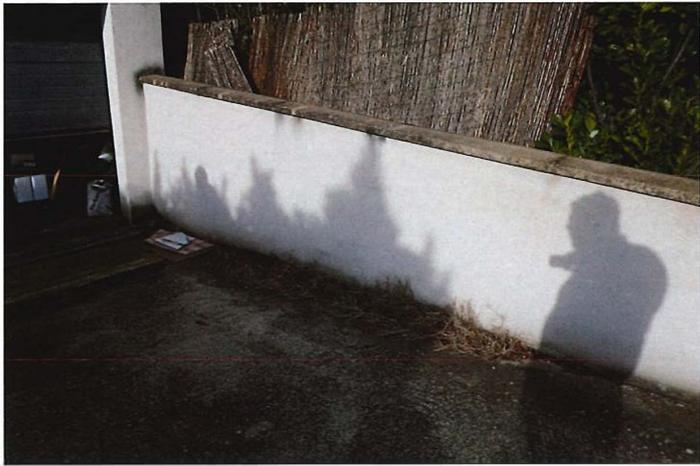


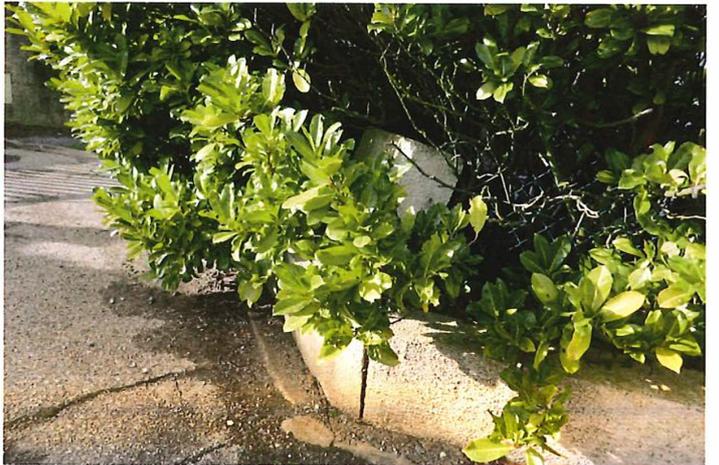














S.E.L.A.R.L HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L DEGOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Commissaires de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél: 04.78.44.02.14
Fax: 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du VINGT QUATRE JANVIER
DEUX MILLE VINGT CINQ

Références :

6633384/PHC/6633384

A LA DEMANDE DE Monsieur le comptable du Trésor Public,
Hôtel des Finances 3 rue de la charité
69002 LYON

La copie du présent acte comporte 21 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	367,96
D.E.P. Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	
H.T.	367,96
TVA 20,00%	73,59
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	
T.T.C.	441,55